

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE de l'ÉSPÉ

Séance du Vendredi 07 juin 2019 à 9h00

Le Conseil d'École de l'ÉSPÉ de Franche-Comté s'est réuni le vendredi 7 juin 2019 à 9h00 au siège de l'ÉSPÉ – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de madame Françoise Bévalot, présidente du Conseil d'École.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'ÉSPÉ Pascal LECROART Denis PASCO Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER Myriam PRETOT Laurent BARATO Sylvie MAREY Patrick CHATOT Agathe MAITREJEAN Louis BARDOT	Clémentine VUILLOT Antoine VOYNNET	
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET Laurence RICQ Frédéric MUYARD Catherine TIRVAUDEY	Oumhanie LEGEARD	Nicolas TORDI
Représentants du RECTORAT : Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE Séverine VANAUTRYVE Nadine VIESTE, procuration à F.Bévalot Julien ROCHE, procuration à D.Thellier Didier THELLIER		
Représentants des Collectivités Territoriales :	Virginie CHAVEY Eric KOEBERLE	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT, procuration à F.Bévalot Deniz GYGER-GASPOZ		
Personnes invitées : Catherine CAILLE-CATTIN, directrice de l'ÉSPÉ Christophe TOURNEUX, directeur-adj relations Ed.Nle Romain CARRÉ, responsable administratif adjoint Nathalie VILLEMAGNE, responsable scolarité Nathalie ROGGY, secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 9h00 et remercie les membres présents.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu du 13 mars 2019 (vote)
- 2/ Budget rectificatif 2019 (vote)
- 3/ Point d'information sur la campagne d'emploi de l'UFC 2020
- 4/ Approbation des MCC 2019-2020 (vote)
- 5/ Information sur l'antenne SFR
- 6/ Point sur la réforme
- 7/ Désignation de 6 personnalités extérieures désignées par le conseil d'école pour la composition du COSP.
- 8/ Questions diverses

Françoise Bévalot propose de faire passer le point sur la réforme en point N° 2.

1/ Approbation du compte-rendu des Conseils d'école du 13 mars 2019

Suite à une demande de modification d'Emilie Saunier et de Pascal Lécroart sur le point 2, concernant les procédures de candidature :

Il sera ajouté les éléments suivants : "Emilie Saunier souligne que le libellé des critères de sélection retenus peuvent créer des effets d'autocensure ».

« Pascal Lécroart souhaiterait qu'une communication plus importante soit réalisée afin que les étudiants sortant de licence ne se focalisent pas sur la formation PE qui leur paraît souvent très attractive, mais s'orientent vers les CAPES et CAPLP, dont les concours sont souvent beaucoup moins sélectifs et offrent des débouchés intéressants ».

Vote de ce compte-rendu modifié :

22 voix pour, 2 abstentions

2/ Points sur la réforme par Catherine Caille-Cattin

Le 13 juin, une commission mixte paritaire (Sénat / Assemblée nationale) se réunira.

Très peu d'informations ministrielles sont connues à ce jour, à l'exception de la dépêche AEF d'Edouard Geffray du 28 mai dernier qui indique : « une nouveauté, selon le projet, serait le fonctionnement en majeure/mineure, se traduisant par un coefficient différencié : les étudiants choisiraient l'épreuve professionnelle en majeure et l'épreuve académique en mineure, ou inversement... ». Ceux qui choisiraient l'option professionnelle iraient en temps plein sur leur lieu de stage, à l'issue de leur M2, pour les autres, une alternance sera prévue (temps non défini), entre terrain et ÉSPÉ. Ce qui démontre l'importance du disciplinaire.

Une option langue est à prévoir avec certification à la clé, ce qui implique que des heures seront prévues dans les maquettes.

Il a été demandé au niveau du réseau des ÉSPÉ que le concours de 2021 ne soit réservé qu'aux M2 MEEF, puisque le nouveau concours ne sera opérationnel que pour 2022, soit une préparation depuis la rentrée 2020. Les textes ministériels arriveront au cours de l'été.

Madhi Tamène représentant du Rectorat souhaite passer un message de la part du Recteur qui exprime sa reconnaissance et assure son appui et sa considération face à l'engagement des équipes.

Denis Pasco souhaiterait qu'un planning soit établi dès la prochaine rentrée afin d'échelonner la co-construction, de façon pluri-catégorielle, des nouvelles maquettes. Catherine Caille-Cattin rappelle à l'ensemble des membres que ces recommandations ont déjà été réalisées dans la construction des maquettes précédentes.

Ce calendrier pourrait être proposé au Conseil d'École de la rentrée.

Laurent Barato, représentant des PEMF, souhaiterait que les intervenants « de terrain » soient impliqués dans l'élaboration de ces maquettes. Catherine Caille-Cattin indique qu'ils étaient déjà invités à participer dès 2016. Le COSP se réunira à l'automne pour préparer le contenu de ces futures maquettes.

3/ Budget rectificatif 2019 (vote)

Présentation du diaporama ci-joint par Romain Carré..

Il est précisé que le DIU EIL (Diplôme inter-universitaire « Enseigner l'Informatique en Lycée ») est une demande ministérielle, du mois de mars pour une formation des enseignants qui interviendront à la rentrée dans les formations « Numérique et Sciences Informatiques ».

Ce dispositif perdurera l'année prochaine.

25 personnes seront formées cette année.

Vote de ce budget rectificatif :

Ce budget rectificatif est approuvé à l'unanimité.

4/ Campagne d'emploi – présentation par Catherine Caille-Cattin

Le poste MCF Didactique des lettres n'a pas été pourvu, malgré 10 dossiers de candidatures.

Ce poste sera reproposé sur la prochaine campagne d'emploi.

Pascal Lécroart déplore que ce poste demandé depuis plusieurs années, ne soit toujours pas pourvu, ce qui empêche de répondre à un besoin aussi bien local que national.

Frédéric Muyard précise que la création des collégiums a pour but d'avoir une vue plus globale des besoins au-delà de chacune des composantes, mais à l'échelle de l'établissement universitaire, l'UFC.

Françoise Bévalot demande à ce qu'un argumentaire solide (en concertation avec les personnes concernées : direction de la recherche...) lui soit fourni afin de pouvoir argumenter cette demande de poste à la Présidence de l'UFC.

En ce qui concerne le poste MCF Didactique de la langue anglaise (suite au détachement de Stella Cambrone-Lasnes et aux besoins), ce poste est transformé, par la Présidence, en poste PRAG affecté pour moitié à l'ESPÉ et pour l'autre moitié à l'UFR SLHS, ce qui ne correspond pas aux besoins de l'ESPE.

De plus, les deux demandes d'ATER pour palier trois congés de maternité en « Psychologie » ont été refusées. Nous devrons donc avoir recours à des vacataires, ce qui pose de nombreuses difficultés pour assurer le continuum de formation.

Rentrée 2019 :

Départ de Philippe Caussin, droit à la retraite, et d'Alain Bernard, mutation.

Arrivées de :

- Christophe Marlin, reconduit sur le poste de Numérique éducatif
- Caroline Thiebaut, PRAG en mathématique,
- Johan Guiton, PRAG en éducation musicale,
- 1 ATER ou contractuel en didactique de l'anglais,
- 1 ou 2 vacataires en psychologie
- 1 technicien audiovisuel (concours en cours).

Fabien Knittel déplore que le poste numérique éducatif n'ait pas fait l'objet d'une procédure de recrutement.

5/ Approbation des MCC 2019-2020 (vote)

Frédéric Muyard précise que des MCC sont élaborées pour chacune des mentions. Les évaluations peuvent être transversales. Leur organisation est aussi importante que le contenu.

Louis Bardot représentant des étudiants, déplore ne pas les avoir reçus plus tôt.

L'explication est donnée par la responsable du service scolarité qui explique que les tableaux ont été envoyés très tardivement par les services centraux et que malgré un travail intense des services de l'ÉSPÉ, le travail n'a pas pu être rendu plus tôt.

Catherine Caille-Cattin précise que ces contenus ont été élaborés par les équipes pluri-catégorielles de chaque parcours en Conseil de perfectionnement.

Françoise Bévalot propose qu'un Conseil d'École exceptionnel se réunisse début juillet pour prendre le temps de la consultation de ces MCC avant de se prononcer pour un vote.

La date du **Lundi 1^{er} juillet matin** est arrêtée avec invitation de tous les représentants étudiants de chacun des parcours.

Ce qui implique que ces MCC ne seront validées au CFVU que courant septembre et ne pourront donc pas être communiquées aux étudiants lors de la réunion de rentrée.

6/ Information sur l'antenne INFRACOS par Catherine Caille-Cattin

Suite à la démolition du bâtiment où les antennes étaient implantées, face aux bâtiments de l'ÉSPÉ, il ne nous a pas été possible de refuser cette demande de la Préfecture, les bâtiments appartenant au Conseil Départemental. L'implantation de cette antenne implique des travaux d'aménagement de salles au 4^{ème} étage du bâtiment A, pris en charge par l'installateur. Ils permettront la création de deux grandes salles de cours.

7/ Désignation de 6 personnalités extérieures désignées par le conseil d'école pour la composition du COSP.

Afin de compléter la composition du COSP, comprenant déjà 12 membres désignés par le président de l'Université + 6 membres désignés par le Recteur, le conseil d'école doit se prononcer sur la désignation de 6 membres à parité égale.

Après discussion, la composition retenue est :

- 1 représentant du conseil régional,
- 2 parents d'élèves,
- Le directeur régional de CANOPÉ,
- 1 représentant de la DRAC (Patrick DEMANGE)
- La directrice des études de l'ÉSPÉ de Bourgogne.

La présence de la directrice de l'AGEEM étant souhaitée, elle pourrait être invitée.

La Présidente du Conseil d'école
De l'ÉSPÉ de Franche-Comté



Françoise BÉVALOT